

29 mars 2017

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juin 2016 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2014-2015 de la Fondation d'art dramatique (FAD).

Rapport de M^{me} Albane Schlechten.

L'objet a été renvoyé directement en commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2016. La commission l'a étudié le 31 janvier 2017 sous la présidence de M. Sormanni. La rapporteuse tient à remercier M. Jorge Gajardo pour l'excellente qualité de ses notes.

Séance du 31 janvier 2017

Audition de MM. Thomas Boyer, président du Conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD), Gérard Deshusses, vice-président de la FAD, et Jean-Paul Tribolet, conseiller financier de la FAD

M. Boyer rappelle que les comptes de la Fondation d'art dramatique sont composés des états financiers des théâtres de la Comédie et du Poche, ainsi que de l'état-major de la fondation. Il rappelle aussi que la saison théâtrale s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, à cheval sur deux années civiles. En outre, la saison 2014-2015 est la troisième saison couverte par la convention de subventionnement 2013-2016, qui s'est achevée à la fin décembre 2016. Outre l'audit financier de la fiduciaire, les comptes de la FAD ont également été vus par le Contrôle financier de la Ville de Genève, qui a émis des recommandations que la FAD a prises en comptes. M. Boyer signale un excédent de charges de 154 132 francs, somme qui est compensée par les bonis des deux saisons précédentes. Le principal excédent de charges résulte du report technique d'un bénéfice de la FAD à la Comédie. Il rappelle que la subvention est versée par la Ville à la FAD, en une fois pour l'ensemble de la période couverte par la convention de subventionnement. La Fondation se charge de la répartir entre la Comédie et le Théâtre Le Poche. Les pertes et les excédents sont autorisés d'une saison à l'autre, mais la Fondation veille à l'équilibre de la période globale. Le non-dépensé est remboursé à la fin de la convention. La réserve statutaire de la FAD est de 1,158 million, qui sert, entre autres, aux immobilisations, aux frais en lien avec le renouvellement des directions. Son solde actuel, de 529 000 francs, peut servir aux pertes éventuelles ou à des projets particuliers.

Question des commissaires

Une commissaire s'intéresse à l'emploi. Combien d'emplois artistiques ont été créés pour la saison 2014-2015 à la Comédie? Est-ce que la FAD tient compte de la responsabilité des théâtres vis-à-vis de la création d'emplois?

M. Boyer répond que oui, ce critère est discuté lors de chaque présentation de programmations et de saisons. S'agissant de la Comédie, 54 comédiennes et comédiens ont été engagés.

Une commissaire demande une explication sur le passage du rapport de saison qui fait référence à la stagnation des subventions, en mentionnant une «réduction constatée en France qui limite les possibilités de développement» (p. 4 du rapport d'activité pour la Fondation d'art dramatique saison 2014-2015 – la Comédie).

M. Boyer répond que la réduction en France fait référence aux baisses des budgets des théâtres français, qui rendent plus difficile le montage de coproductions avec Genève.

Un commissaire s'enquiert du processus de désignation de la prochaine direction de la Comédie.

M. Boyer répond que le processus a été lancé en avril 2016, à la suite du vote de la part cantonale du crédit de construction du théâtre de la gare des Eaux-Vives. La FAD a mené des auditions entre octobre 2016 et janvier 2017. Le processus est en voie d'achèvement. La nomination devrait intervenir prochainement, en février 2017. Le mandat de l'actuel directeur, M. Hervé Loichemol, arrive à terme le 30 juin 2017. Du point de vue de la FAD, la nouvelle directrice ou le nouveau directeur doit reprendre l'actuelle Comédie dans la perspective de la Nouvelle Comédie, mais dans le cadre du budget actuel.

Des commissaires demandent une estimation du budget de la Nouvelle Comédie et du moment où il faudra engager les sommes et si le Poche et la Nouvelle Comédie resteront incorporés à la FAD.

M. Boyer répond que les projections qui ont été avancées en annexe du crédit d'investissement sont de 15,7 millions de francs par année. Ce montant a été communiqué aux candidats à titre indicatif. Quant au moment de l'engagement des sommes, elles dépendent de l'entrée en exploitation du théâtre de la gare des Eaux-Vives. Il est question de 2020, mais des précisions sur le calendrier seront données au printemps qui vient. Il faudra probablement engager les nouvelles sommes dès la saison précédant l'ouverture du nouveau théâtre. Quant à la gouvernance, celle-ci doit être définie par la tutelle et, à sa connaissance, la Nouvelle Comédie sera sans doute chapeauté par une FAD réformée.

Un commissaire relève une liste de problèmes liés à la vétusté des locaux de la Comédie et à l'obsolescence des équipements qui, sans entretien, pourraient s'avérer dangereux. Des devis auraient été refusés?

M. Boyer explique qu'il s'agit du rapport de la direction actuelle de la Comédie. Il est évident que des travaux auraient été nécessaires si les crédits de construction de la Nouvelle Comédie avaient été refusés, mais maintenant cela n'aurait pas de sens de faire des travaux lourds. Il précise que des travaux de sécurité ont cependant été réalisés dans les années récentes.

Vote

La proposition PR-1192 est adoptée à l'unanimité de la commission.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2014-2015 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont approuvés.